

Commission d'Insertion des Jeunes (CLIJ)

Définition : Cette commission octroie des aides financières ponctuelles aux jeunes en difficultés âgés de 16 à 25 ans, inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Peuvent être pris en charge des frais alimentaires, de formation, d'hébergement, de transport, etc...

Elle préconise également des accompagnements spécifiques pouvant aider le jeune dans sa démarche d'insertion.

Conditions : passage en commission

Contact pour information : CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), 2 place Jean Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

ASI (Action Sociale et Insertion) - 01 47 32 67 67